



PRIORITÉS DES PME DU QUÉBEC

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{inc.}

Mai 2021

À propos de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au pays, comptant 95 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives. Visitez fci.ca pour en savoir plus.

Auteurs :

Francis Bérubé, analyste principal des politiques
François Vincent, vice-président Québec

L'emploi du masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Résumé

Les réalités et les variables qui influencent l'environnement d'affaires des entreprises sont nombreuses et, à cet égard, les régions où opèrent les petites et moyennes entreprises (PME) sont un indicateur permettant de mettre en relief des enjeux spécifiques et d'offrir une lecture plus fine de leur importance. Par exemple, les variables géographiques et sectorielles, le bassin de consommation ou encore la disponibilité de certains services, la pénurie de main-d'œuvre, les moyens financiers disponibles, l'arrimage entre les besoins du marché du travail et l'offre de formation dans une région ou encore l'accessibilité aux services sont autant de facteurs pouvant différencier les besoins des PME d'une région à l'autre.

Dans le cadre de son rapport de recherche, pour des fins d'analyse, la FCEI a retenu la nomenclature utilisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans l'édition 2020 du Panorama des régions du Québec¹ pour illustrer les résultats de son sondage. Les régions sont déclinées en deux regroupements régionaux en fonction de quatre groupes (voir ci-dessous) :

- **1^{er} groupe : Régions centrales**
Capitale-Nationale et Montréal
- **2^e groupe : Régions périphériques**
Montérégie, Laurentides, Lanaudière, Laval, Chaudière-Appalaches
- **3^e groupe : Régions intermédiaires**
Outaouais, Estrie, Mauricie, Centre-du-Québec
- **4^e groupe : Régions éloignées**
Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

En termes d'action régionale, bien qu'elle ne soit pas axée uniquement sur les aspects économiques du développement régional, la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, déposée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2017², demeure le principal outil s'attaquant à ces questions. En effet, dans le cadre de cette stratégie, les régions administratives du Québec ont déterminé les grandes priorités visant à assurer le développement social et économique de leurs collectivités. Plusieurs enjeux soulevés dans ce rapport s'inspirent de certaines priorités exprimées par les régions au niveau de cette stratégie gouvernementale.

1. Institut de la Statistique du Québec, *Panorama des régions du Québec*, édition 2020. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2020.pdf>

2. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Occupation et vitalité des territoires, Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. [En ligne] <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ovt/strategie-gouvernementale/>

Pour assurer une action gouvernementale régionale, il est important de bien répondre aux préoccupations des PME parce que toutes les régions du Québec comportent une part dominante de petites entreprises dans leur paysage entrepreneurial. En effet, les entreprises de moins de 50 employés représentent de 89 % à 97 % des établissements des différentes régions.

Les résultats présentés dans cette étude ont été obtenus à partir du sondage *Votre voix*, mené en ligne auprès de 997 membres de la FCEI du Québec, entre le 12 et le 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.

Les questions de sondage soumises couvrent trois thématiques distinctes. La première partie du sondage s'intéresse au niveau de sensibilité du gouvernement du Québec à l'égard des réalités des PME situées dans les régions. Les deux sections suivantes expriment le niveau de priorisation accordé par les PME québécoises pour certains énoncés relatifs au développement économique régional, ce niveau étant décliné comme suit : très haute priorité, haute priorité, basse priorité, très faible priorité. La deuxième partie concerne les questions d'intendance relatives aux décisions économiques prises pour les régions. La FCEI entend par «*intendance économique*» les notions liées à l'administration, à la prise de décision et à la gouvernance s'agissant de développement économique régional. La troisième et dernière partie du sondage concerne six grands enjeux économiques.

En matière de priorisation accordée à quatre énoncés relatifs à l'intendance économique régionale, pour l'ensemble des régions du Québec, l'ordre de priorisation des PME est le suivant :

- 1
Permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques
(71 %)
- 2
Miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes
(62 %)
- 3
Accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional
(58 %)
- 4
Adopter des politiques et des programmes adaptés aux besoins de chaque région
(56 %)

En matière d'enjeux économiques, pour l'ensemble des régions du Québec, l'ordre de priorisation des PME est le suivant :

- 1
Déployer et rendre accessible Internet haute vitesse dans l'ensemble des régions
(78 %)
- 2
Adopter des mesures qui facilitent et encouragent la relève entrepreneuriale dans ma région
(76 %)
- 3
Améliorer l'offre de formation dans les établissements d'enseignement régionaux afin de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail local

(70 %)

4

Adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre locale

(59 %)³

5

Soutenir la 2^e et la 3^e transformation des ressources naturelles dans les régions

(59 %)

6

Investir davantage dans les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien)

(50 %)

L'analyse des résultats obtenus donne lieu à plusieurs constatations et pistes de réflexion. Les principales conclusions du rapport indiquent notamment que :

- La perception des PME du niveau de sensibilité du gouvernement du Québec aux réalités des PME situées dans les régions québécoises s'avère relativement faible et décroît significativement plus la région se trouve éloignée des régions centrales.
- Les PME de toutes les régions du Québec souhaitent un meilleur arrimage entre les programmes et politiques et les particularités régionales.
- Les PME du Québec souhaitent que leur région puisse déterminer elle-même des priorités économiques.
- L'accès à Internet haute vitesse, la relève entrepreneuriale et l'accès à de la main-d'œuvre sont les enjeux économiques les plus hautement priorisés par les PME lorsqu'il est question de développement économique régional.

3. Les pourcentages ayant été arrondis, cette priorité se trouvait à quelques points devant la notion de 2^e et 3^e transformation, ce qui explique sa place au 4^e rang.

Les PME : le cœur économique de toutes les régions

Toutes les régions du Québec comportent une part dominante de petites entreprises dans leur paysage entrepreneurial. En effet, les entreprises de moins de 5 employés représentent un peu plus de la moitié ou plus du nombre total d'établissements, et ce, dans la grande majorité des régions administratives québécoises, soit 11 sur 17.

En ce qui concerne les établissements comptant moins de 50 employés, ils représentent de 89 % à 97 % des entreprises des différentes régions. En fait, avec une proportion de 99,3 %, les PME (entreprises de moins de 250 employés) représentent la quasi-totalité des établissements au Québec⁴.

Des priorités qui dépassent le cadre régional

Les régions administratives et leurs particularités contribuent à la pluralité économique du Québec et à sa résilience en période de crise. Par ailleurs, la diversification économique à l'intérieur même des régions est particulièrement variable. Soulignons que, peu importe la localisation et les caractéristiques régionales, les PME doivent composer avec des réalités intrinsèques et indépendantes de toute considération géographique. À cet égard, peu importe la localisation d'une entreprise, le fardeau fiscal et réglementaire ainsi que l'accès à de la main-d'œuvre qualifiée sont parmi les principaux facteurs favorisant ou limitant la croissance, la survie et l'entrepreneuriat indépendant au sens large. Sans faire abstraction des enjeux régionaux fondamentaux qui font l'objet du présent rapport, il est essentiel de rappeler l'importante incidence de ces éléments sur toute perspective de relance et de croissance économique.

Dans le cadre d'un sondage⁵ effectué par la FCEI en janvier 2019, lorsque la situation économique se trouvait dans une conjoncture favorable, les PME du Québec ciblaient ainsi les quatre mesures les plus efficaces pour favoriser la croissance économique du Québec. Citons, dans l'ordre, la réduction du fardeau administratif et réglementaire (86 %), l'imposition des entreprises au même taux réduit (83 %), la réduction des taxes sur la masse salariale (79 %) et le soutien aux PME sur les enjeux liés à la main-d'œuvre (75 %).

En période de pandémie, nous serions naturellement portés à envisager des changements significatifs concernant les priorités des PME pour la relance prochaine de l'économie. Cependant, dans le cadre d'un sondage⁶ réalisé en avril 2020, les PME mentionnaient qu'il fallait d'abord maintenir les taxes et les impôts des PME à des niveaux acceptables (85 %) et réduire le fardeau administratif (75 %). Plus récemment, la FCEI a dévoilé que deux PME⁷ sur trois sont confrontées au défi de la pénurie de main-d'œuvre.

4. Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Portrait économique des régions du Québec*, édition 2019, p. 44.

https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/20200113-PERQ-2019.pdf

5. FCEI, sondage prébudgétaire 2019, 986 répondants, décembre 2019 à janvier 2020, marge d'erreur de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

6. FCEI, *La COVID-19 et votre entreprise – 7^e sondage hebdomadaire*, 17 au 20 avril 2020, 1 425 répondants, marge d'erreur de +/- 2,6 %, 19 fois sur 20.

7. FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 12 au 31 janvier 2021, 1 002 répondants, marge d'erreur de +/- 3,1 %.

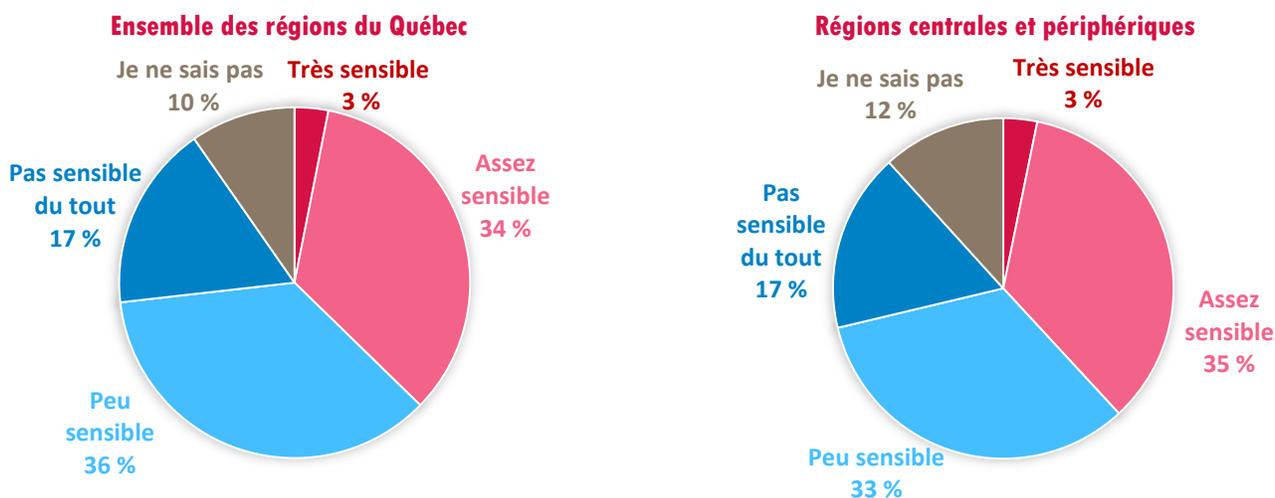
Ces données illustrent le fait que certaines actions en ce sens demeurent essentielles pour toutes les PME, toutes régions administratives confondues. Pour stimuler le développement économique régional, une action gouvernementale sur ces enjeux transversaux reste de mise et assurément prioritaire.

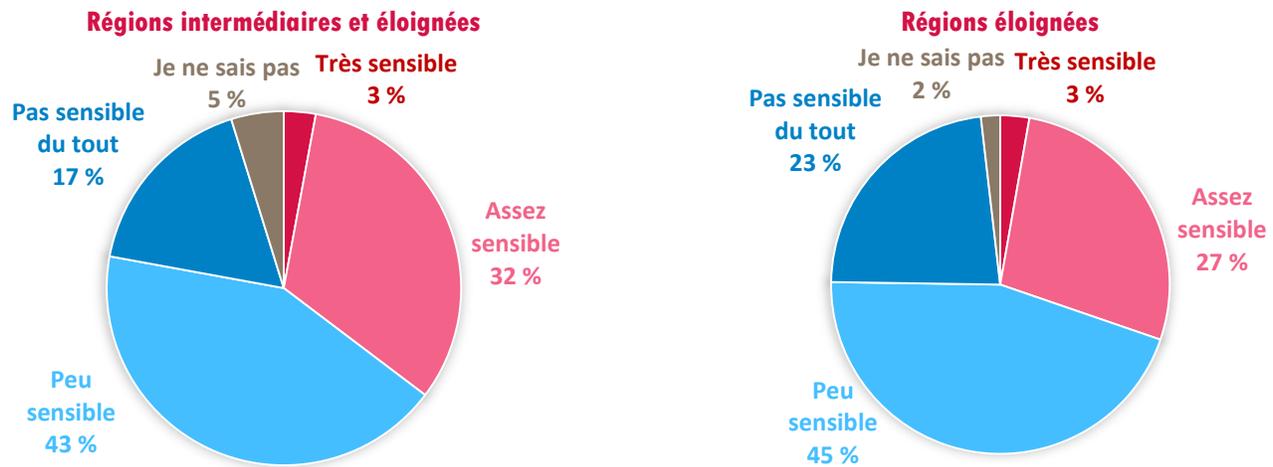
Sensibilité du gouvernement aux réalités régionales des PME

La FCEI a demandé à ses membres d'évaluer la sensibilité du gouvernement aux réalités régionales des PME. Les résultats révèlent l'importance d'envisager le développement économique régional au Québec sous un angle différent. En effet, la majorité des entrepreneurs québécois (53 %) estiment que le gouvernement n'est pas assez sensible aux réalités des PME situées dans les régions. Un peu plus du tiers des PME (37 %) ont une opinion favorable de la sensibilité gouvernementale. Notons que le regard critique de la sensibilité régionale du gouvernement augmente dans les régions éloignées, atteignant 68 %.

En définitive, plus les régions se trouvent éloignées des régions centrales, plus la perception des PME du niveau de sensibilité accordé par le gouvernement aux réalités régionales des PME s'en trouve réduit. Ces résultats révèlent que les PME des régions du Québec désirent ardemment que le gouvernement du Québec agisse pour prendre en considération et mettre en valeur les particularités et les forces de leurs régions respectives. Ces résultats sont parlants. Ils indiquent, en effet, que les PME désirent une action forte et appuyée du gouvernement du Québec en matière de développement économique régional. Les priorités exprimées par les PME dans ce rapport donneront des pistes au gouvernement pour encore mieux cibler ses interventions et son action.

Figure 1
Dans quelle mesure diriez-vous que le gouvernement du Québec est sensible aux réalités des PME situées dans les régions?





Intendance économique régionale

Pour les besoins de cette étude, la FCEI a défini certaines questions qui font référence à l'intendance des décisions économiques du gouvernement du Québec pour les régions. À cet égard, les PME devaient se prononcer sur le niveau de priorisation accordé à quatre énoncés.

Pour l'ensemble des régions du Québec, l'ordre de priorisation est le suivant :

- 1
Permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques
(71 %)
- 2
Miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes
(62 %)
- 3
Accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional
(58 %)
- 4
Adopter des politiques et des programmes adaptés aux besoins de chaque région
(56 %)

Orientations économiques

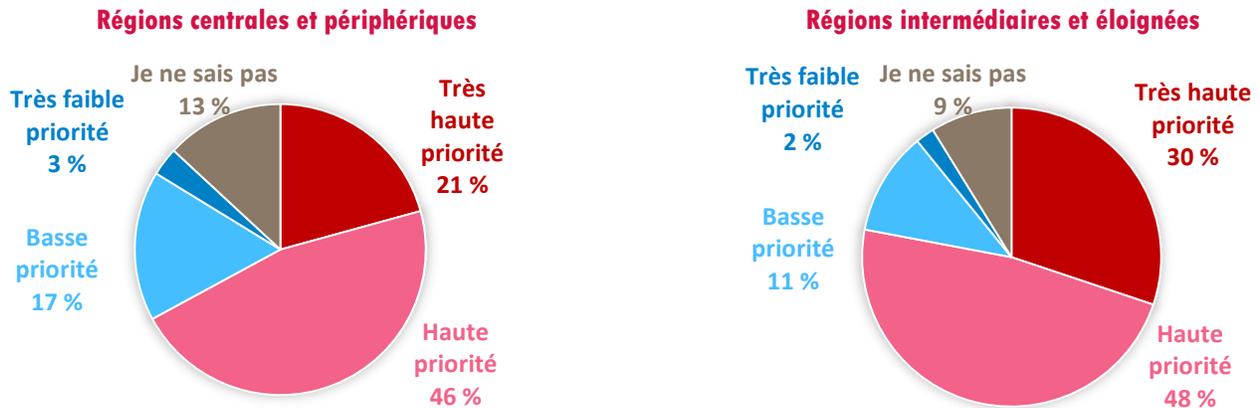
Les PME de toutes les régions du Québec accordent une importance à la prise de décision locale quant à leurs priorités économiques. La Figure 2 illustre certaines différences entre les régions. En effet, les régions intermédiaires et éloignées sont plus nombreuses (78 %) à en faire une priorité que les régions centrales et périphériques (67 %).

Les PME du Québec manifestent ainsi l'importance d'offrir une voie à leurs régions respectives pour contribuer au positionnement stratégique économique. À cet égard, soulignons que, dans le cadre de sa

réforme⁸ d'Investissement Québec (IQ), le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a mis sur pied des comités de développement dans chaque région où se trouve un bureau régional d'IQ afin de proposer à la société d'État des projets qui favoriseront le développement économique local. Compte tenu des résultats de la présente étude, cette décision d'IQ représente un pas dans la bonne direction.

Figure 2

Permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques



Capacité et moyens d'intervention économiques

Comme mentionné précédemment, les PME désirent, dans une forte proportion, que les régions puissent contribuer à la détermination des priorités économiques locales. Cependant, une fois celles-ci établies, la capacité à les mettre en œuvre demeure au cœur de la pertinence du processus de détermination de ces priorités⁹.

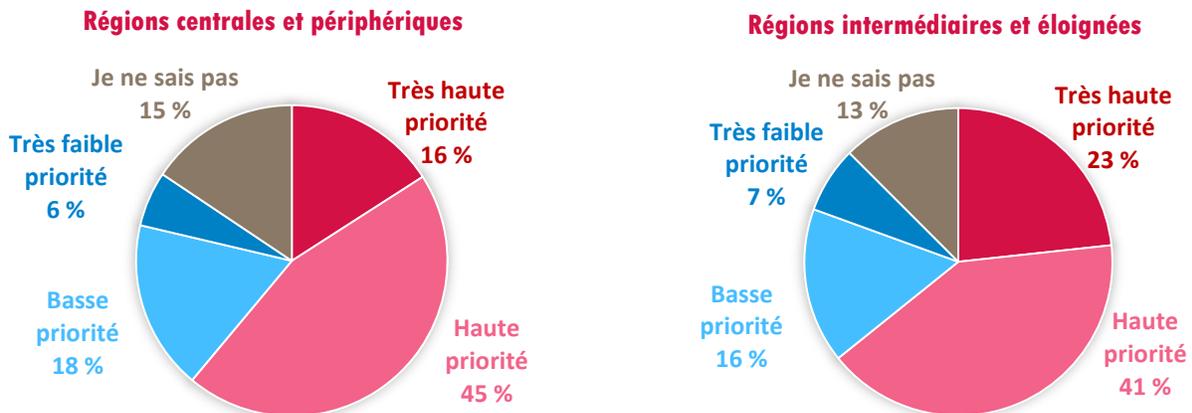
En ce qui concerne la pertinence de miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes, les PME des régions centrales et périphériques estiment, dans une proportion de 61 %, qu'il s'agit d'une très haute priorité ou d'une haute priorité. Le niveau de priorisation atteint 64 % du côté des régions intermédiaires et éloignées. Notons qu'en tenant compte de la marge d'erreur, le pourcentage de priorisation est similaire pour l'ensemble du Québec et des régions.

8. Investissement Québec, *Des comités de développement régional dans les 17 régions administratives du Québec*. [En ligne] <https://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos-de-nous/comites-de-developpement-regional.html>

9. À l'heure actuelle, outre les fonds propres des municipalités ou encore des municipalités régionales de comté (MRC), les régions disposent du Fonds régions et ruralité (FRR) lequel vise, dans son volet 2, le soutien à la compétence de développement local et régional des MRC⁹. En termes de capacité et de moyens disponibles « autonomes », lorsque l'on fait référence au développement strictement régional, ces entités disposent, afin de soutenir leurs priorités, du volet 1 du FRR, soit le soutien au rayonnement des régions. À titre illustratif, pour soutenir leurs priorités régionales, la Côte-Nord dispose annuellement de 2 628 084 \$, Chaudière-Appalaches de 4 066 141 \$, l'Estrie de 3 417 640 \$ ou encore l'Abitibi-Témiscamingue de 2 168 121 \$. [En ligne] <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-2-soutien-a-la-competence-de-developpement-local-et-regional/>

Figure 3

Miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes



Gouvernance économique régionale

Lorsqu'on se réfère à la capacité et au pouvoir décisionnel portant sur le développement économique régional, selon une étude économique de Desjardins¹⁰, il se dégage sur le plan international une approche décentralisée, orientée davantage vers les milieux locaux et régionaux afin de permettre une « prise en charge » par les milieux eux-mêmes :

« Au fil du temps, un peu partout dans les pays de l'OCDE, on a observé une passation des pouvoirs des instances nationales et provinciales vers les autorités locales. Le sort des régions repose désormais davantage sur les forces du milieu. Il y a donc une décentralisation des actions. Dans certains cas, on exige une participation financière locale (en Ontario, en Alberta et aux États-Unis, par exemple). Dans d'autres, on compte sur des comités locaux et régionaux pour procéder au choix des projets (p. ex. gouvernements fédéraux du Canada et de l'Australie)¹¹. »

La FCEI cherchait à savoir dans quelle mesure ses membres évaluaient non pas la pertinence ou l'importance de la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional, mais l'accroissement de cette capacité d'intervention. Les PME des régions centrales et périphériques jugent cet élément comme étant une très haute priorité à 14 % et comme une haute priorité à 40 %. En ce qui concerne les régions intermédiaires et éloignées, 22 % estiment qu'augmenter cette capacité d'intervention est une très haute priorité et 42 % pensent que c'est une haute priorité. Ces résultats font apparaître le fait que, pour les PME québécoises, non seulement le palier politique local et régional est pertinent lorsqu'il est question de développement économique, mais aussi qu'il serait avantageux d'en augmenter la contribution. Bien entendu, si l'on se fie aux préoccupations transversales des PME, cette capacité d'intervention régionale n'implique pas une augmentation du fardeau fiscal ou réglementaire, mais fait davantage référence à une plus grande flexibilité ou à une « répartition » plus

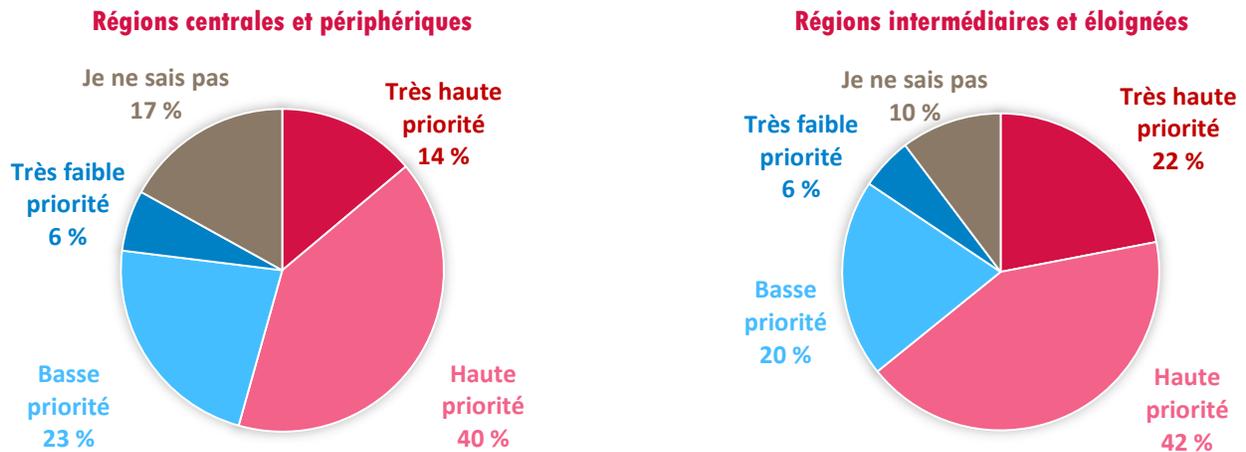
10. DUPUIS François, Mathieu D'Anjou et Joëlle Noreau, Desjardins, Études économiques, *Point de vue économique – Le Québec et ses régions : évolution, comparaisons et expériences étrangères (partie 3) Du développement des régions à celui des territoires*. [En ligne] <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/pv092520f.pdf>

11. *Ibid.*, p.3.

importante des capacités d'intervention économique des paliers municipal et régional. En résumé, étant donné les réponses des PME indiquées au début de la présente étude, cela ne doit pas se traduire par de nouvelles taxes ou de la paperasserie supplémentaire pour les entreprises.

Figure 4

Accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional

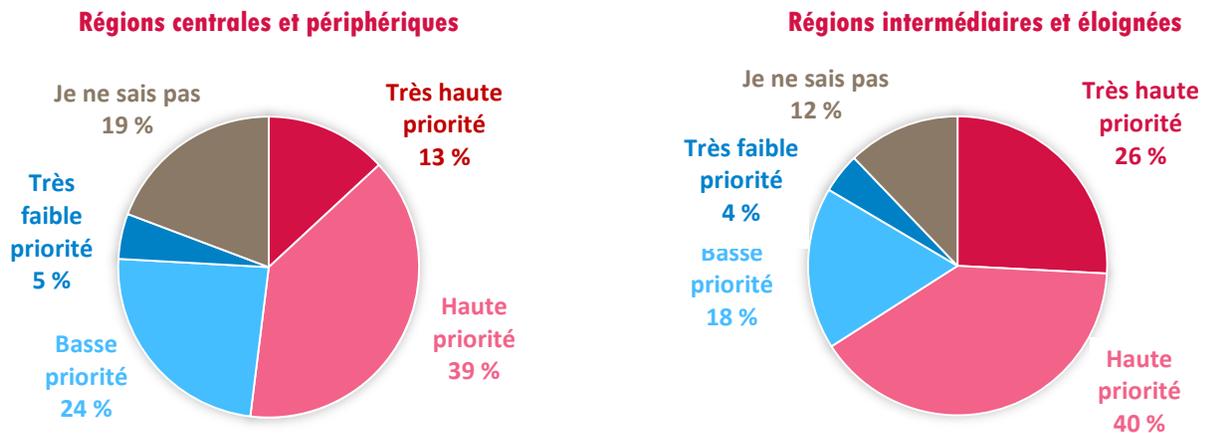


Les PME québécoises allergiques au « mur-à-mur »

Concernant l'importance d'adapter l'action du gouvernement aux caractéristiques régionales, les PME des régions intermédiaires et éloignées sont deux fois plus nombreuses à estimer qu'il s'agit d'une très haute priorité (26 %) par rapport aux régions centrales et périphériques (13 %). Notons cependant que l'adaptabilité des politiques et des programmes demeure une haute priorité pour 40 % des PME situées en régions intermédiaires et éloignées, et c'est le cas de 39 % des PME situées dans les régions centrales et périphériques. Comme indiqué précédemment, les différents milieux entrepreneuriaux du Québec composent avec des réalités qui leur sont propres. Par conséquent, lorsque l'État intervient économiquement avec le déploiement de programmes et de politiques, la prise en considération de ces différences s'avère une préoccupation pour de nombreuses PME. Lorsque le cadre d'intervention est inadapté aux réalités des régions, celles-ci sont inévitablement défavorisées et le gouvernement manque ainsi l'objectif qui était à l'origine de cette politique.

Figure 5

Adopter des politiques et des programmes adaptés aux besoins de chaque région



Grands enjeux économiques

Dans la présente section, la FCEI a demandé à ses membres de se prononcer sur six enjeux économiques d’actualité pour les régions du Québec : l’accès à Internet haute vitesse, l’offre de formation et les besoins du marché du travail, la relève entrepreneuriale, la deuxième et la troisième transformation des ressources naturelles, les infrastructures de transport ainsi que l’immigration. Pour l’ensemble des régions du Québec, l’ordre de priorisation est le suivant :

- 1
Déployer et rendre accessible Internet haute vitesse dans l’ensemble des régions
(78 %)
- 2
Adopter des mesures qui facilitent et encouragent la relève entrepreneuriale dans ma région
(76 %)
- 3
Améliorer l’offre de formation dans les établissements d’enseignement régionaux afin de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail local
(70 %)
- 4
Adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions de façon à réduire les effets de la pénurie de main-d’œuvre locale
(59 %) ¹²
- 5
Soutenir la 2^e et la 3^e transformation des ressources naturelles dans les régions
(59 %)

12. Les pourcentages ayant été arrondis, cette priorité se trouvait quelques points devant la notion de 2^e et 3^e transformation, ce qui explique sa place au 4^e rang.

6

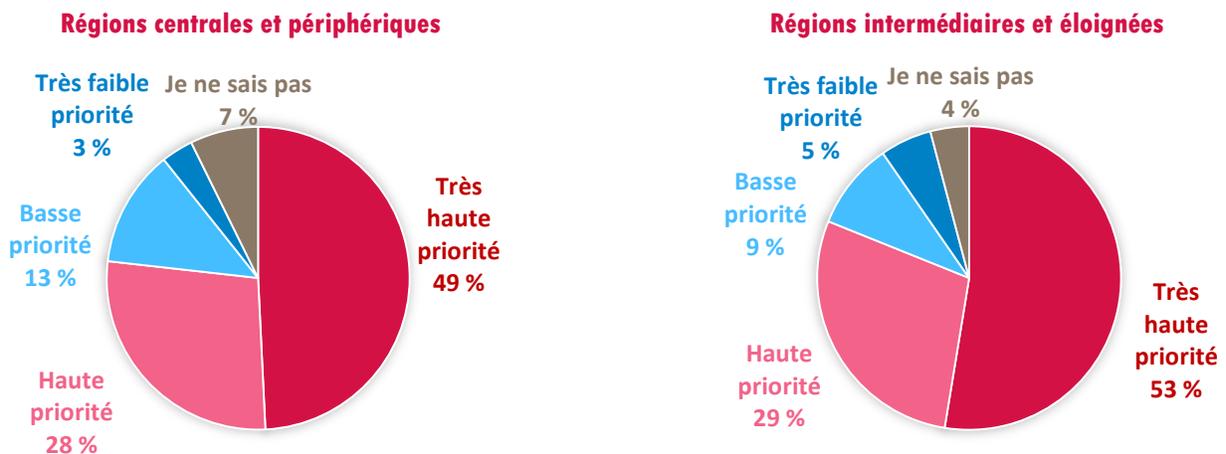
Investir davantage dans les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien)
(50 %)

Internet haute vitesse : un service essentiel

L'accès à un service Internet haute vitesse ressort comme étant la principale priorité économique en termes de priorisation par les PME de toutes les régions du Québec. Par ailleurs, fait étonnant, les régions centrales ont également souligné le déploiement et l'accès à Internet haute vitesse comme étant la plus grande priorité en termes de développement économique régional. À cet égard, près des trois quarts des répondants de la région de la Capitale-Nationale et de la région de Montréal estiment que cette mesure est hautement prioritaire ou prioritaire. Bien que l'accès à un service Internet haute vitesse de qualité soit plus répandu dans les grands centres urbains, il se peut que la pandémie explique l'importance accordée à cet élément étant donné la généralisation du télétravail et les importants liens économiques et commerciaux établis entre les grands centres et les autres régions administratives. Nul doute que les récentes annonces de connexion des régions du Québec à Internet haute vitesse répondent à une priorité des PME en matière de développement économique régional.

Figure 6

Déployer et rendre accessible Internet haute vitesse dans l'ensemble des régions



Régionalisation de l'immigration pour atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre

La pénurie de main-d'œuvre et l'attractivité des territoires sont également considérées comme des enjeux de grande importance économique pour les régions. La pénurie de main-d'œuvre n'est pas un phénomène nouveau. Comme indiqué au début de ce rapport, deux propriétaires de PME sur trois subissent les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre sur leur entreprise.

Plus précisément, une étude récente¹³ de la FCEI indique au sujet de la pénurie de main-d'œuvre que :

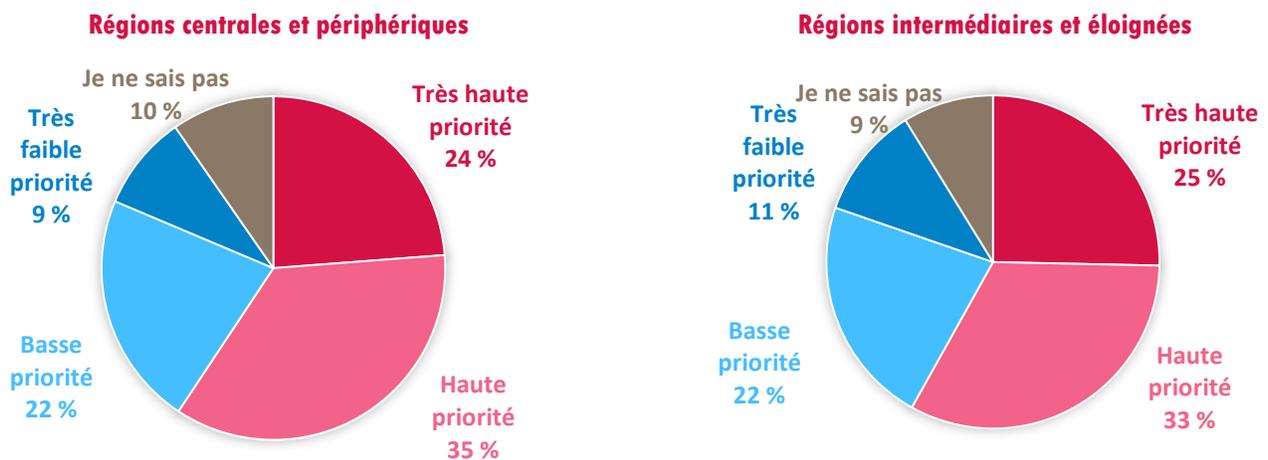
- 67 % des PME québécoises y sont confrontées.
- 51 % des entrepreneurs ont dû travailler plus d'heures pour pallier le manque d'effectifs.
- 26 % ont dû refuser des ventes ou des contrats à cause de la pénurie de main-d'œuvre.
- 17 % déclarent avoir annulé ou reporté des projets d'affaires.

Les immigrants sont une population stratégique pouvant répondre en partie aux besoins de main-d'œuvre locale, comme indiqué dans la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023¹⁴. Cependant, la régionalisation de l'immigration et l'offre de service dans plusieurs régions sont limitées et toujours d'une grande actualité pour accueillir les nouveaux arrivants. Par ailleurs, le 6 avril 2021, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration annonçait en réponse à cette problématique¹⁵ l'ajout de trois nouvelles directions régionales afin de mieux accueillir et intégrer les immigrants dans certaines régions du Québec.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette analyse indiquent que trois PME sur cinq priorisent la régionalisation de l'immigration. En effet, le quart des PME du Québec approximativement estiment qu'adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions est une très haute priorité afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre locale, et le tiers pense qu'il s'agit d'une haute priorité. Cela montre que le problème de la pénurie de main-d'œuvre demeure criant dans toutes les régions du Québec.

Figure 7

Adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre locale



13. FCEI, *Pénurie de main-d'œuvre : défi de l'heure pour les petites et moyennes entreprises au Québec*, avril 2021, p. 14. https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-04/FCEI_RapportAvril2021_Penurie-de-main-doeuvre-PME.pdf

14. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Grands dossiers, Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023. [En ligne] <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strat-nat-mo.asp>

15. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, communiqué, « Trois nouvelles directions régionales du MIFI – Mieux accueillir et intégrer les personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec », avril 2021. [En ligne] <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiqués/com20210406.html>

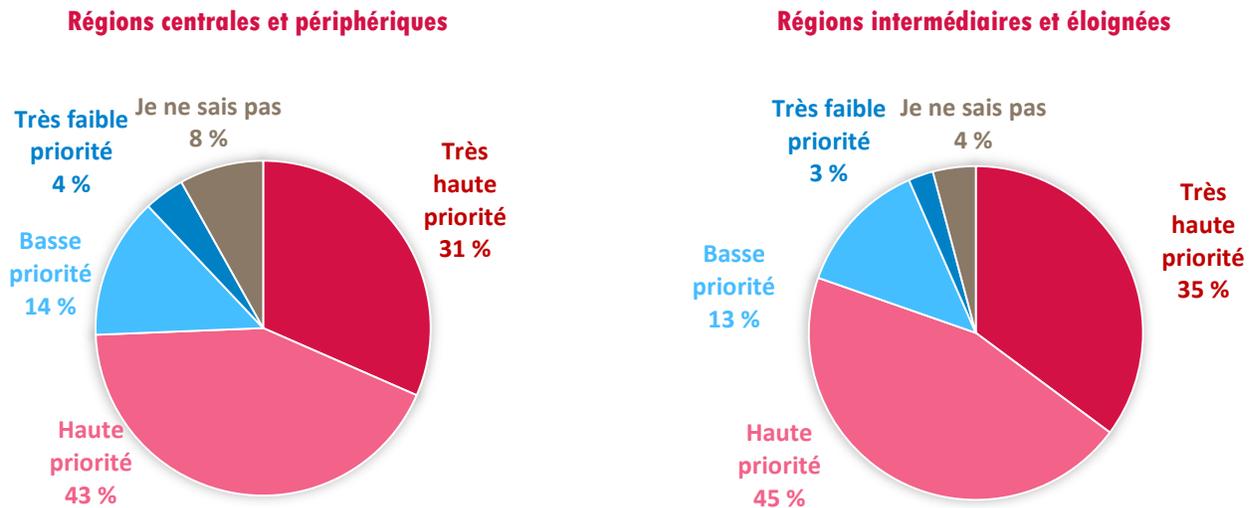
La relève entrepreneuriale : l'enjeu de demain

La relève des PME se classe au deuxième rang des priorités des répondants en termes de développement économique régional, derrière l'accès à Internet haute vitesse. Cet enjeu est jugé prioritaire pour 74 % des PME des régions centrales et périphériques, de même que pour 80 % des PME situées dans les régions intermédiaires et éloignées.

Pour maintenir la vitalité économique d'une région, il est vital d'assurer la réussite du transfert des entreprises. Il est possible que la crise actuelle ralentisse la relève entrepreneuriale étant donné qu'elle a forcé 42 %¹⁶ des propriétaires de PME à remettre à plus tard leurs plans de retraite, selon une étude de la FCEI publiée en mars 2021. Cependant, dans les faits, cet enjeu reviendra avec force et prendra une importance décisive dans les années à venir. Rappelons qu'en 2018, dans un rapport¹⁷ sur la relève entrepreneuriale, près des trois quarts (72 %) des propriétaires de PME avaient l'intention de céder leur entreprise sur un horizon de dix ans. Parmi les difficultés liées à la relève, trouver un acheteur ou un successeur était le principal obstacle cité par les chefs de PME (56 %), suivi de la difficulté à déterminer la valeur de l'entreprise (48 %). Par ailleurs, le financement du successeur est mentionné par 37 % des répondants et se situe au quatrième rang.

Figure 8

Adopter des mesures qui facilitent et encouragent la relève entrepreneuriale dans ma région



16. FCEI, *Un an de COVID-19 : 7 virages survenus dans le monde des PME*, mars 2021, p.15 <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-03/Un-An-de-COVID19.pdf>

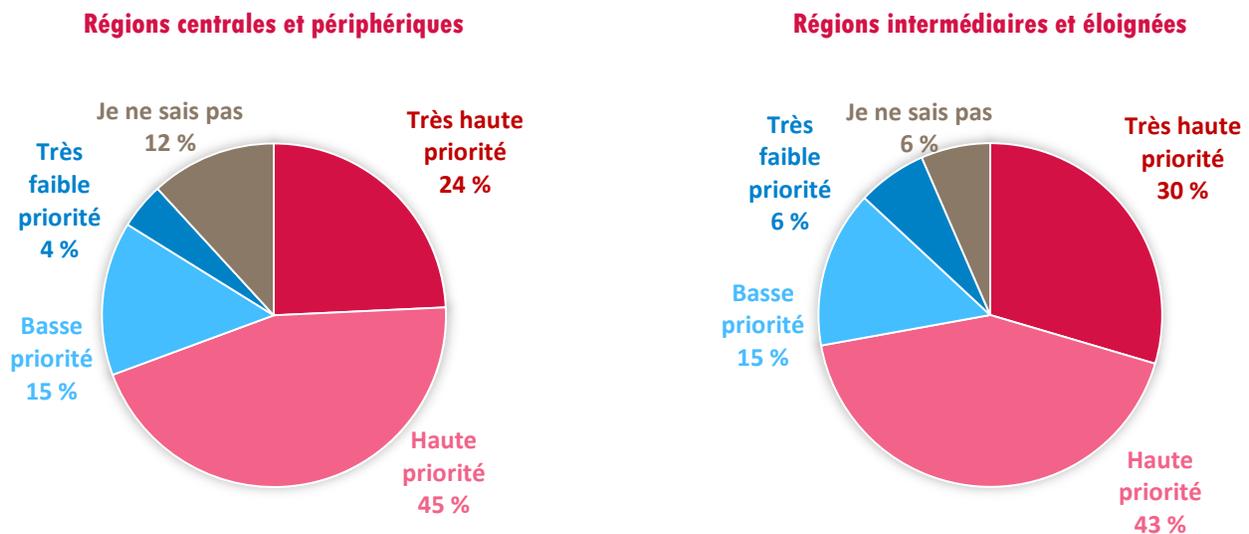
17. CRUZ Marvin, FCEI, *Réussir la relève*, résultats du sondage 2018 sur la planification de la relève des PME, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-11/Reussir-la-releve-rapport-planification-releve.pdf>

Offre de formation et besoins du marché du travail local

L'accessibilité à des établissements d'enseignement qui offrent des formations bien arrimées avec les besoins du marché du travail local est une priorité pour les PME de toutes les régions. D'ailleurs, 69 % des répondants au sondage des régions centrales et périphériques estiment que l'amélioration de l'offre de formation dans les établissements d'enseignement régionaux est prioritaire. Cette proportion augmente à 73 % chez les répondants situés dans les régions intermédiaires et éloignées. Cette différence s'explique probablement par une plus grande concentration de programmes d'enseignement dans les régions centrales. Malgré tout, l'enjeu demeure important pour la vaste majorité des propriétaires de PME de toutes les régions.

Figure 9

Améliorer l'offre de formation dans les établissements d'enseignement régionaux afin de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail local



Ressources naturelles : au-delà de la récolte et de l'extraction

La question de la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles reste d'actualité, bien que cet enjeu soit au cœur de nombreux débats depuis des décennies dans plusieurs régions. Les deux tiers des PME des régions intermédiaires et éloignées jugent prioritaire d'intervenir à cet égard, 33 % estimant que c'est une très haute priorité.

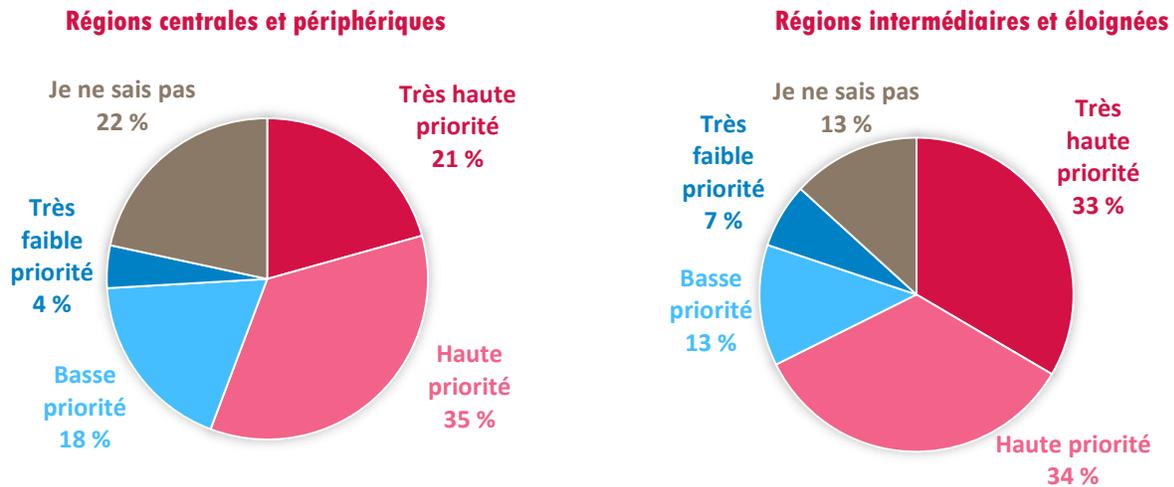
Les PME des régions centrales et périphériques sont de façon prévisible moins nombreuses à prioriser cette stratégie. Pourtant, les résultats montrent que les PME de ces régions y sont tout de même majoritairement favorables (56 %).

Par ailleurs, bien que l'on associe les industries liées aux ressources naturelles aux régions éloignées, il est intéressant de rappeler à titre indicatif que l'industrie forestière, par exemple, emploie largement

dans les régions de Montréal, de la Montérégie, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, soit près de 19 %¹⁸ de l'emploi total de l'industrie.

Figure 10

Soutenir la 2^e et la 3^e transformation des ressources naturelles dans les régions



Infrastructures de transport

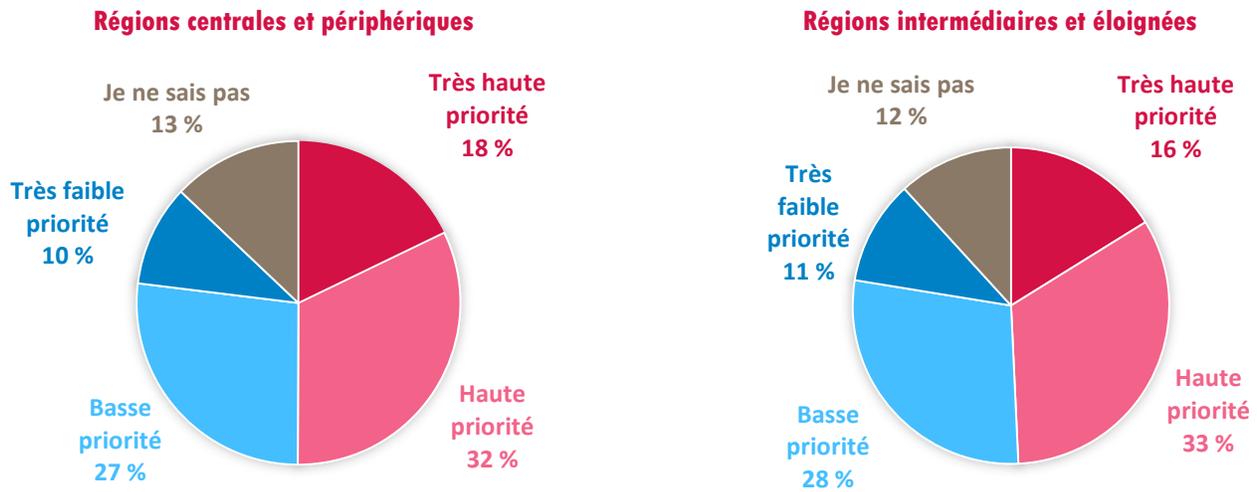
Les infrastructures de transport sont essentielles pour l'organisation économique d'une région ou d'un État. Par ailleurs, les enjeux de transport dans une région comme le Nord-du-Québec ou l'Abitibi-Témiscamingue ne répondent pas nécessairement aux mêmes objectifs ou attentes. Dans ce cas-ci, ils reposent davantage sur des aspects relatifs à l'accessibilité, à la sécurité ou encore à l'occupation du territoire. Dans les grands centres, les enjeux relatifs aux infrastructures de transport sont plus liés à des questions de fluidité ou font davantage référence à des préoccupations environnementales.

En ce qui concerne le fait d'investir davantage dans les infrastructures de transport, les deux groupes régionaux estiment, dans une proportion quasi-similaire (50 %), qu'il s'agit d'une mesure de développement régional hautement prioritaire ou très hautement prioritaire.

18. Gouvernement du Canada, Portrait sectoriel du Québec 2018-2020 : Foresterie et exploitation forestière, et Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, selon la moyenne de l'emploi 2014-2016. [En ligne] https://www.nt.guichetemplois.gc.ca/content_pieces-eng.do?cid=11243

Figure 11

Investir davantage dans les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien)



Perspectives spécifiques

Les régions éloignées : des constats difficiles à ignorer

Les données relatives aux régions éloignées sont nettement différenciées des autres groupes régionaux. Les PME de ces régions accordent à la quasi-totalité des enjeux économiques un niveau de priorisation plus élevée que celles des autres groupes régionaux. En termes d'intendance économique, les régions éloignées démontrent le plus haut niveau de priorisation pour l'ensemble des énoncés. À la lumière des résultats, un exercice plus précis aurait le mérite d'être mené afin de bien saisir la nature de ces différences dans les réponses. Afin de les illustrer, les résultats des régions éloignées sont présentés à l'Annexe 2 du présent rapport.

L'Outaouais¹⁹ : une région distincte

Dans l'ensemble, les réponses des PME de l'Outaouais se distinguent particulièrement en rejoignant souvent les résultats obtenus en régions éloignées. À titre d'exemple, les PME de l'Outaouais sont 30 % à indiquer qu'il est hautement prioritaire que le gouvernement adapte ses politiques et ses programmes aux réalités des régions, tout juste derrière les régions éloignées (38 %). Par ailleurs, 31 % des PME déclarent qu'il est hautement prioritaire d'accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional, les PME des régions éloignées répondant dans une proportion similaire (29 %). De plus, 25 % des PME de l'Outaouais jugent hautement prioritaire de miser sur des fonds régionaux d'investissement, et se placent à cet égard derrière les PME des régions éloignées (35 %). Enfin, 28 % des répondants de l'Outaouais estiment qu'il est hautement prioritaire

19. Les résultats pour la région de l'Outaouais sont à titre indicatif seulement et se fondent sur un échantillon de 58 répondants. La marge d'erreur est de $\pm 12,9\%$.

de permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques, se plaçant ainsi derrière les régions éloignées (38 %).

Pistes d'action

Grands enjeux économiques

- ✓ Adopter une politique ou une stratégie de développement économique régional qui reprend les priorités des PME.
- ✓ Assurer un environnement fiscal et réglementaire favorable afin d'encourager et de valoriser la relève entrepreneuriale.
- ✓ Poursuivre les investissements afin d'assurer une connexion Internet haute vitesse fiable et accessible dans l'ensemble des territoires et régions du Québec.
- ✓ Favoriser le développement de formations dans les établissements d'enseignement de toutes les régions afin de mieux arrimer l'offre avec les besoins régionaux de main-d'œuvre.
- ✓ Poursuivre les efforts favorisant et facilitant l'accueil et la rétention d'immigrants dans toutes les régions du Québec.
- ✓ Encourager et faciliter la mise en valeur des ressources naturelles par la deuxième et la troisième transformation.
- ✓ Assurer le maintien et le déploiement d'infrastructures de transport qui répondent aux besoins économiques de toutes les régions du Québec.

Intendance économique

- ✓ Encourager la mise en place d'outils de développement économique autonomes à l'attention des régions qui mettent à contribution les milieux régionaux sur le plan décisionnel, et définir des mécanismes qui permettent une plus grande adaptabilité des politiques et des programmes gouvernementaux aux particularités des régions administratives du Québec.

Conclusion

Compte tenu des résultats obtenus dans le sondage de la FCEI, on peut établir plusieurs constats d'intérêt. Tout d'abord, les propriétaires de PME de toutes les régions du Québec, autant les grands centres urbains que les régions plus rurales, démontrent un appétit évident pour le développement économique régional. Le niveau de priorisation important accordé à la quasi-totalité des enjeux économiques soulevés dans le sondage peut exprimer la nécessité d'agir promptement sur plusieurs fronts à la fois. L'élaboration d'une politique ou d'une stratégie gouvernementale en matière de développement économique régional s'impose pour répondre à l'appel des PME et prioriser les actions du gouvernement pour les prochaines années.

La FCEI souligne aussi que, comme le dossier de la pénurie de main-d'œuvre, la question de la relève entrepreneuriale prendra de toute évidence une ampleur certaine au cours des prochaines années.

Nous constatons que le gouvernement du Québec a déjà mis en place des mesures répondant à certaines des priorités des PME des régions du Québec. En ce qui concerne l'accès à Internet haute vitesse, les investissements²⁰ de 826,3 M\$ annoncés le 22 mars 2021 par les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre de l'Opération haute vitesse Canada-Québec devraient permettre d'améliorer significativement l'accès à ce service essentiel dans l'ensemble des régions administratives. De plus, concernant la régionalisation de l'immigration, les indications du récent budget sont encourageantes, particulièrement avec le déploiement de nouvelles directions régionales. La FCEI souligne également la création du guichet simplifié d'Accès entreprise Québec. Ce sont des actions qu'il faut poursuivre, notamment quand elles répondent aux demandes des entrepreneurs.

Notons que le budget²¹ 2021-2022 du gouvernement du Québec a lancé un autre signal positif en prévoyant une enveloppe de 40 M\$ afin de mettre en œuvre une stratégie de développement économique local et régional. Dans le cadre de cette stratégie, il prévoit notamment de soutenir la réalisation de projets économiques régionaux prioritaires pour la relance, d'améliorer la capacité d'adaptation des PME et l'agilité des économies régionales ou encore d'assurer une meilleure prise en compte des spécificités régionales dans l'élaboration de politiques publiques pour en maximiser les retombées.

En définitive, ce rapport permet de dresser un premier portrait des PME sur le plan des grands enjeux de développement économique régional. La FCEI désire que les constats des entrepreneurs alimentent véritablement la réflexion et la prise de décision gouvernementales. En définissant leurs priorités, les PME encouragent la mise en place d'actions qui favoriseront la relance économique régionale ainsi que la reprise économique du Québec et permettront d'exploiter le plein potentiel de toutes les régions.

20. Cabinet du premier ministre, communiqué de presse, « Opération haute vitesse Canada-Québec - Entente sans précédent pour l'accès à un réseau Internet haute vitesse pour près de 150 000 Québécois », 22 mars 2021. [En ligne] <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/operation-haute-vitesse-canada-quebec-entente-sans-precedent-pour-lacces-a-un-reseau-internet-haute-vitesse-pour-pres-de-150-000-quebecois>

21. Ministère des Finances, *Budget 2021-2022, Un Québec résilient et confiant*, Plan budgétaire, p. D.72. [En ligne] http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur les résultats finaux du sondage *Votre voix* mené en ligne par la FCEI auprès de 997 de ses membres du Québec, entre le 12 et le 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.

Lorsqu'on étudie les données sectorielles et régionales, il faut garder en tête que la marge d'erreur peut varier en raison du nombre de réponses plus faible.

- ✓ Pour le groupe régional « régions centrales et périphériques », 688 membres de la FCEI ont répondu entre le 12 et 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,7 %, 19 fois sur 20.
- ✓ Pour le groupe régional « régions intermédiaires et éloignées », 306 membres de la FCEI ont répondu entre le 12 et 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 5,6 %, 19 fois sur 20.
- ✓ Pour l'Annexe 2 portant uniquement sur les « régions éloignées », ± 100 membres de la FCEI (selon les questions) ont répondu entre le 12 et 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 9,8 %, 19 fois sur 20.

Annexe 1

1. Quel niveau de priorité accorderiez-vous à chacune des mesures suivantes concernant le développement économique régional?

(Sélectionner une réponse par ligne)

	Très haute priorité	Haute priorité	Faible priorité	Très faible priorité	Je ne sais pas/pas sûr	Sans objet
Adopter des politiques et des programmes adaptés aux besoins de chaque région (p. ex. tenir compte des périodes et des coûts de construction, des plus grandes distances avec les grandes villes ou des réalités économiques spécifiques)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes dont les projets sont choisis et priorisés par un comité de sélection régional se basant sur les priorités de chaque région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Améliorer l'offre de formation dans les établissements d'enseignement régionaux afin de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Adopter des mesures qui facilitent et encouragent la relève entrepreneuriale dans notre région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Soutenir la 2 ^e et la 3 ^e transformation des ressources naturelles dans les régions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Investir davantage dans les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre locale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Déployer et rendre accessible Internet haute vitesse dans l'ensemble des régions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				

2. Dans quelle mesure diriez-vous que le gouvernement du Québec est sensible aux réalités des PME situées dans les régions?

(Sélectionner une seule réponse)

- Très sensible
- Assez sensible
- Peu sensible
- Pas du tout sensible
- Je ne sais pas/pas sûr

Annexe 2 (résultats pour les régions éloignées)

